

La Résidence Rivière est un lieu de vie intergénérationnel fondé sur les valeurs de solidarité et de partage. Conscient de la dimension inclusive de ce projet, vous manifestez votre volonté de participer activement à la vie du lieu et de partager, selon vos disponibilités, des moments de convivialité et d'échange avec les résidents seniors, favorisant ainsi le lien social et la solidarité au sein de la Résidence.

I/ IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Le cas échéant, représentant légal ou contact famille :

Lien avec le candidat :

Téléphone :

Mail :

II/ FORMATION

Intitulé de la formation suivie :

Etablissement :

Nom de l'entreprise d'accueil :

Type de contrat (alternance, stage long...) :

Rythme de l'alternance / stage :

III/ SITUATION DE LOGEMENT ET MOBILITÉ

Pourquoi souhaitez-vous intégrer la Résidence Rivière ?

- Proximité avec l'entreprise
- Besoin d'un logement temporaire et accessible financièrement
- Environnement partagé et échanges intergénérationnels

IV/ SITUATION FINANCIERE

Rémunération mensuelle nette prévue (salaire d'alternant et/ou rémunération stage) :

Bénéficiez-vous d'aides au logement :

- Oui
- Non
- Demande en cours

V/ SOUHAIT DE LOGEMENT ET BUDGET

Veillez cocher le type de logement demandé en fonction de vos besoins et de la grille tarifaire applicable à la Résidence Rivière

	Loyer	Charges	Choix du candidat
T1 bis – 44,40 m ² (2 ^{ème} étage)	200 €	0 €	
T1 bis – 51,35 m ² (2 ^{ème} étage)	200 €	0 €	

En contrepartie de l'exonération des charges locatives, les jeunes résidents s'engagent à participer activement à la vie de la collectivité et à maintenir un lien social régulier avec les résidents seniors.



VI/ MOTIVATION POUR INTÉGRER LA RÉSIDENCE RIVIÈRE

Quel élément vous attire le plus dans l'idée d'habiter dans une résidence inclusive et partagée ?

Expliquez en quelques mots pourquoi vous souhaiteriez rejoindre la Résidence Rivière.

VIII/ CENTRES D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION À LA VIE DE LA RÉSIDENCE

Quels sont vos loisirs et/ou quelles activités aimez-vous faire ? (ex : cuisine, jardinage, musique, lecture...)

Qu'aimeriez-vous partager ou proposer aux autres habitants de la résidence ?



Fait à, le

Signature du candidat

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

MAIRIE DE GOLFECH
6 PLACE PADOUEN, 82400 GOLFECH
Tél : 05 63 29 42 00 – **Fax** : 05 63 39 74 52
Site : www.ville-golfech.fr
Courriel : secretariat@communedegolfech.fr



Votre dossier de candidature complet doit être transmis au plus tard le 15 août 2026 selon les modalités de votre choix :

- Par courrier postal ou dépôt physique : Mairie de Golfech, 6 place Padouen, 82400 Golfech
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : secretariat@communedegolfech.fr

Merci de bien vouloir transmettre les documents ci-joints :

- Attestation de l'employeur (justificatif de revenus)
- Contrat d'alternance ou convention de stage
- Carte d'identité
- Notification d'attribution d'aides financières
- 3 dernières quittances de loyer (si concerné)



PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

Le Projet de Vie Sociale et Partagée de la Résidence Rivière de Golfech retrace un ensemble de règles et de principes fondamentaux de fonctionnement qui ont émergé progressivement au cours des ateliers participatifs réunissant tant les acteurs associatifs et institutionnels que des habitants potentiellement intéressés.

Le projet exposé dans le présent document est une ébauche qui a naturellement vocation à être amendée à la demande des résidentes et des résidents qui intégreront la structure au mois de septembre. Aussi, dès lors qu'un nouvel habitant s'installera, celui-ci prendra connaissance de ladite charte et pourra procéder aux modifications souhaitées à l'occasion de réunions collectives animées par le coordinateur.

Le projet de vie sociale et partagée a pour principal objectif d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des résidents.

- Lutte contre l'isolement et le renforcement du lien social pour le bien-vivre ensemble :
 - o La vie en collectif permettra de rompre la solitude dont peuvent pâtir les personnes âgées lorsqu'elles vivaient dans leur logement individuel : Ainsi, chaque personne demeure libre d'effectuer des choix individuels tout en s'inscrivant dans une dynamique de projets communs.
 - o Les interactions quotidiennes doivent être prédominantes dans le quotidien des résidents : activités communes, organisation de repas partagés...
 - o Les résidents se veulent ouverts vers l'extérieur, cherchant à s'impliquer dans la vie du village : l'objectif étant que l'habitat inclusif soit pleinement intégré dans la vie de la commune et dans les animations proposées par le tissu associatif local.
- Soutien à l'autonomie et à la valorisation de chacun :
 - o L'ensemble des résidents sont associés aux prises de décisions collectives
 - o Chaque résident contribue selon ses capacités et son envie (organisation d'animations à l'initiative des résidents) renforçant ainsi le sentiment de reconnaissance mutuelle.
 - o Les résidents sont libres quant aux choix des prestataires pouvant intervenir dans leur logement au sein de la Résidence Rivière (aides à domicile, infirmières, portage de repas, dispositif de téléassistance...).

- En cas de fragilisation de l'état de santé de l'un des habitants, les résidents s'engagent à adapter leur comportement et à renforcer l'entraide pour que chaque résident, même plus fragile, reste au cœur de la vie sociale.
- Amélioration de la qualité de vie des résidents tout en garantissant l'intimité de chacun
 - La vie en communauté réduit les risques de dépression et d'anxiété. C'est pourquoi, chaque résident s'engage à favoriser l'entraide, à se soutenir et à se rendre mutuellement des services entre voisins.
 - L'intimité et la vie de privée de chacun sont garanties au sein des logements.
 - L'ensemble des résidents s'engagent à respecter le choix de vie de chacun, sans jugement et à accepter la diversité des approches culturelles.
 - Le vivre ensemble repose également sur le respect de la tranquillité d'autrui. Les règles d'usage des espaces communs (propreté, horaires, accueil des familles) font l'objet d'une charte ad hoc élaborée avec les résidents.

Le projet de vie sociale et partagée repose sur des activités et des espaces communs :

- Développer et proposer des moments de convivialité pour favoriser la vie commune :
 - Des événements fédérateurs et des rencontres régulières sont fréquemment organisés par le coordinateur.
 - Certaines activités sont organisées en partenariat avec le tissu associatif communal.
 - Les animations sont prioritairement ouvertes aux résidents de la Maison Rivière mais pourront également l'être pour les seniors de la commune (tel que ceux réunis au sein de l'association des Aînés de Golfech).
 - Néanmoins, chacune des animations proposées aura un caractère facultatif, reposant sur la seule volonté des résidents.
 - Outre les équipements de la Résidence, des animations sont régulièrement proposées dans les parcs communaux.
- Respecter les espaces de vie privée tout en faisant vivre les lieux partagés :
 - Les jardins partagés associés au pavillon du parc ainsi que la cour extérieure privative constituent des lieux de rencontres informelles et d'activités pouvant être ouvertes vers l'extérieur (notamment vers l'école de la commune).
 - De même, le salon de lecture et l'atelier présents dans la Résidence sont l'occasion de développer des animations entre les résidents.
 - Le four à pain, équipement annexe à la Résidence, est un équipement majeur qui est mis à l'entière disposition des résidents. Des activités ouvertes vers l'extérieur sont ainsi proposées afin de développer la dimension intergénérationnelle.
 - Chaque résident s'engage à préserver son cadre de vie en prenant soin de son logement et du mobilier présent.
 - Le panneau d'affichage placé à l'entrée est libre et doit être dépourvu de publicité commerciale. Un mode de communication complémentaire, via le numérique, pourra être développé à la demande des résidents.

- Soucieux des enjeux de transition écologique, les résidents s'engagent à adopter un mode de vie compatible avec un mode de consommation écologique responsable : tri sélectif, utilisation d'un composteur partagé, économies d'énergie.

Le projet de vie sociale et partagée s'appuie sur une gouvernance horizontale et un processus de prise de décision participatif :

- Participer activement à la vie sociale et partagée de la Résidence Rivière :
 - Les résidents sont amenés à se réunir régulièrement. L'assiduité de chacun est primordiale pour faire vivre la Résidence.
 - Des réunions de coordination sont impulsées par le coordinateur de la structure, dont le rôle est de parvenir à des consensus entre les résidents.
 - Les règles d'animation sont définies de telle sorte que chacun puisse avoir la possibilité de s'exprimer librement et d'être entendu.
 - Chaque résident est encouragé à s'exprimer sans crainte de jugement. La diversité des avis est vue comme une richesse pour le groupe.





LE RUISSEAU DU BRAGUEL

LA PLACE DU PADOUEN

LE CANAL LATERAL A LA GARONNE

MAISON RIVIERE ET SON PARC



LE RUISSEAU DU BRAGUEL

LA ROUTE



